

Europe et Amérique du Nord

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1981)**

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

Outre la poursuite de ses activités dans le cadre des séquelles de la Deuxième Guerre mondiale et celles en faveur de certaines victimes du conflit de 1974 à Chypre, le CICR a effectué de nombreuses missions dans la plupart des pays d'Europe et d'Amérique du Nord afin de développer ses relations avec les Sociétés nationales et les gouvernements, notamment ceux participant à ses opérations, soit en mettant du personnel à sa disposition, soit par un soutien financier ou en nature. Des représentants du CICR ont également participé à des séminaires ou à des manifestations organisées par les Sociétés nationales de ces pays.

Dans le cadre de cette politique, le Président du CICR s'est rendu à Washington, où il a pris contact avec la nouvelle administration américaine. A Bruxelles, il s'est entretenu avec M. Claude Cheysson, à l'époque Commissaire de la Communauté économique européenne. A l'occasion des manifestations organisées pour le centenaire de la Croix-Rouge hongroise et la IIIe Conférence régionale des Sociétés nationales européennes, le Président Hay a représenté le CICR à Budapest. A Londres, il a assisté à la cérémonie commémorative en hommage à Lady Limerick, vice-Présidente de la Croix-Rouge britannique et ancienne Présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale, décédée le 25 avril. Enfin, le Président Hay s'est rendu à Castiglione, Mantoue et Solferino, à l'occasion de l'inauguration d'expositions préparées par les Croix-Rouges italienne et espagnole.

Diverses missions ont également été effectuées par des membres du Comité, notamment :

- en Turquie, où une délégation, conduite par M. Marcel A. Naville, a participé, à Izmir, à la Conférence des Croix et Croissants-Rouges balkaniques. Au lendemain de cette conférence, à laquelle il a également pris part, M. Frank Schmidt, délégué général pour l'Europe et l'Amérique du Nord, s'est rendu à Ankara pour établir de nouveaux contacts avec le gouvernement et les responsables du Croissant-Rouge. Lors des entretiens avec les autorités, la question des détenus politiques, auxquels le CICR n'a encore jamais eu accès, a été abordée.
- En Pologne, début octobre, Mme Denise Bindschedler-Robert et M. Thomas Fleiner ont donné une série de cours à des étudiants en droit. Puis, fin décembre, M. Rudolf Jäckli s'est rendu à Varsovie dans le contexte des activités à développer dans ce pays (voir ci-dessous).
- En Union soviétique, début décembre, Mme Bindschedler-Robert et M. Schmidt ont effectué une mission axée principalement sur la diffusion du droit international humanitaire.

Parmi les nombreuses personnalités européennes accueillies à Genève, par le Président du CICR ou M. Richard Pestalozzi, vice-Président, citons la visite du Prince héritier Harald et

de la Princesse Sonja de Norvège, le 10 juin, puis, le 9 septembre, celle du Président de la République autrichienne, M. R. Kirchschräger, et, enfin, le 19 septembre, celle de la Grande-Duchesse du Luxembourg.

Espagne

Protection

Les dernières visites aux lieux de détention en Espagne remontaient à 1977. Dans le courant du mois de mars 1981, le CICR a approché les autorités espagnoles pour leur proposer d'effectuer une nouvelle série de visites. A la mi-avril, le gouvernement de Madrid a donné son accord et informé le CICR qu'il attendait ses représentants pour le début mai.

Ainsi, du 7 mai à fin juin, deux équipes, composées chacune d'un délégué et d'un médecin, ont eu accès à 559 personnes incarcérées en vertu de la législation antiterroriste et réparties dans 19 lieux de détention dépendant du ministère de la Justice.

Irlande du Nord

Protection

Préoccupé par la situation en Irlande du Nord, le CICR a cherché à reprendre ses visites aux lieux de détention. En effet, de 1971 à 1975, les délégués du CICR avaient pu effectuer 7 séries de visites aux internés administratifs. En décembre 1975, les derniers internés administratifs avaient été libérés, ce qui mettait un terme à la détention sans procédure judiciaire. Depuis lors, le CICR n'avait plus jamais obtenu accès aux lieux de détention.

Le 14 mai 1981, le CICR a renouvelé son offre de services aux autorités du Royaume-Uni en vue de visiter toutes les personnes incarcérées en raison des événements. En faisant usage à cette occasion de son droit d'initiative humanitaire, le CICR espérait pouvoir contribuer à diminuer la tension régnant en Irlande du Nord. Le 27 mai, le gouvernement britannique faisait savoir qu'il n'estimait pas opportun de donner suite immédiatement à cette offre. Il demandait cependant de pouvoir la considérer comme restant valable, afin d'y revenir le cas échéant.

Le 15 juillet, ce même gouvernement s'est adressé au CICR pour accepter l'offre de services. Le lendemain, la délégation du CICR, composée de trois personnes, dont le délégué général pour l'Europe et le médecin-chef, se rendait en Irlande du Nord. Du 16 au 22 juillet, 2184 prisonniers ont ainsi été visités dans les prisons de Maze et Crumlin Road, à Belfast, d'Armagh et de Magilligan.

Pologne

Du 7 au 9 avril, une mission avait été effectuée à Varsovie par le délégué général et une déléguée. Il s'agissait principalement d'une prise de contacts, le nouveau délégué général pour l'Europe, M. Schmidt, n'ayant pas encore rencontré les représentants du gouvernement ou de la Société nationale polonaise.

A la suite de l'état de siège instauré le 13 décembre 1981, la même équipe, rejointe sur place par le médecin-chef, s'est rendue le 18 décembre en Pologne afin, d'une part, d'évaluer les besoins de la population civile en matière d'assistance et de protection, et, d'autre part, d'offrir les services du CICR au gouvernement polonais dans ces deux domaines. Le 23 décembre, un deuxième médecin quittait également Genève afin de procéder à une évaluation des besoins médicaux.

Il convient d'indiquer qu'avant même les événements du 13 décembre, plusieurs Sociétés nationales de la Croix-Rouge avaient pris l'initiative d'envoyer des secours à la Croix-Rouge polonaise. Ces diverses opérations étaient coordonnées par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Aussi, l'engagement du CICR en Pologne a-t-il conduit les deux institutions internationales de la Croix-Rouge à conclure, le 23 décembre, un accord fixant les modalités de l'action de la Croix-Rouge internationale en Pologne. Selon les termes de cet accord, une délégation CICR intégrant des représentants de la Ligue et de Sociétés nationales devait être établie immédiatement à Varsovie afin de développer, en coopération avec la Société nationale polonaise, toute action relevant de la Croix-Rouge entreprise dans le pays. Parallèlement, à Genève, un bureau conjoint CICR/Ligue devait être installé afin de coordonner l'opération.

Enfin, le 28 décembre, M. Jäckli, membre du Comité, s'est rendu en Pologne en compagnie du Secrétaire général de la Ligue. Cette mission conjointe est arrivée à Varsovie à bord

d'un avion affrété par le CICR et transportant 4065 kg de médicaments (antibiotiques, gants chirurgicaux, assortiments pour hôpitaux, pansements), d'une valeur de 100.640 francs suisses. Cet envoi était destiné à la Croix-Rouge polonaise et au ministère de la Santé. L'objectif principal de cette mission était la mise en application de l'accord CICR/Ligue du 23 décembre, qui impliquait la collaboration de la Croix-Rouge polonaise.

A l'occasion de cette mission conjointe CICR/Ligue, non seulement les questions relatives à la coordination de l'action d'assistance de la Croix-Rouge internationale ont pu être abordées avec les autorités et la Société nationale, mais aussi les questions relatives à la protection et aux activités de l'Agence centrale de recherches.

La mission conjointe a pris fin le 30 décembre, laissant à Varsovie une délégation de cinq personnes, avec le délégué général pour l'Europe à sa tête et, pour le CICR, un délégué-médecin et une déléguée chargée de l'information.

Suisse

Au début de l'année, le CICR a été saisi d'une demande du Procureur général de la République et Canton de Genève, appuyée par le gouvernement fédéral suisse, l'invitant à rendre visite à deux personnes (l'une de nationalité américaine, l'autre ressortissant libanais) détenues respectivement à la prison de Champ Dollon et au quartier cellulaire de l'hôpital cantonal de Genève. Comme cette demande correspondait à une requête analogue adressée par un mouvement arménien qui soutenait ces personnes, le CICR a décidé d'y donner suite. C'est ainsi que le 9 janvier, trois délégués du CICR, dont un médecin, ont rendu visite aux détenus dans leurs lieux de détention et se sont entretenus sans témoin avec eux. Le rapport de visite a été transmis aux autorités détentrices.

LE SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES A AROlsen

Le Service international de recherches (SIR) a été créé en 1943 à Londres par les autorités militaires alliées. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'organisation est installée à Arolsen (République fédérale d'Allemagne). Sa tâche consiste à rassembler, classer, conserver et exploiter toute documentation individuelle relative aux victimes civiles du régime national-socialiste. Ses activités sont constituées principalement par des demandes d'attestations d'incarcération, de travail forcé ou de décès, cela pour pouvoir fournir les informations nécessaires à l'obtention d'une rente ou d'une indemnité.

Depuis 1955, le SIR est dirigé et administré par le CICR en vertu d'un accord international.

Suite à des demandes provenant de 32 pays, le SIR a été en mesure de fournir en 1981, sur la base de ses archives, 68.946 réponses, dont 13.570 attestations ou rapports d'incarcération dans des camps de concentration, 6111 certificats de travail forcé dans une entreprise allemande, 2764 certificats ou rapports de séjour dans un camp de personnes déplacées après la guerre, 1566 certificats de maladie, 645 actes de décès et 3969 cas de recherches de disparus.

Signalons que le SIR publie, chaque année, son propre Rapport d'activité d'où sont tirés les chiffres ci-dessus.